

L'hon. M. FIELDING : Hier, en l'absence et sur la prière du motionnaire, un collègue de ce dernier l'a fait rayer de l'ordre du jour, afin de pouvoir la mettre en discussion au moment où la Chambre serait invitée à se former en comité des subsides.

M. SPROULE : Et avant qu'elle fût rayée de l'ordre du jour, mon honorable collègue (M. Monk) signifia son intention de proposer sa motion la première fois que l'on proposerait de passer à la discussion en comité des subsides.

L'hon. M. FIELDING : Non pas.

M. SPROULE : C'est pourtant ce qu'il me semble.

L'hon. M. FIELDING : L'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk) n'a pas précisé la première fois que la Chambre serait invitée à se former en comité des subsides ; il a manifesté le désir de proposer sa motion en quelque autre circonstance, lorsque l'on proposerait à la Chambre de se former en comité des subsides. Il a simplement signifié son intention de mettre sa motion à l'étude sans toutefois dire qu'il le ferait la première fois que la Chambre serait invitée à se former en comité des subsides.

M. MONK : C'est en vain que je me reporte aux "Débats" ; mais je me rappelle avoir donné avis que je proposerais ma motion, si rien ne s'y opposait, la première fois que l'on proposerait à la Chambre de se former en comité des subsides.

L'hon. M. FIELDING : En effet.

M. MONK : J'ai dans l'idée que la Chambre n'a été invitée qu'une seule fois à se former en comité des subsides.

L'hon. M. FIELDING : Le point ne me paraît pas assez important pour que je m'attarde à l'élucider ; mais je me rappelle que l'honorable député nous a prévenus qu'il préférerait ne pas mettre sa motion à l'étude si l'on devait, certain soir particulier, proposer à la Chambre de se former en comité des subsides.

M. MONK : Mais on ne le lui a pas proposé.

L'hon. M. FIELDING : Si l'on devait proposer à la Chambre de siéger en comité des subsides ce soir-là.

M. MONK : On ne le lui a pas proposé ce soir-là. Je trouve très mauvais—et c'est une coutume qui n'existe pas en Angleterre—que l'on s'arrange pour que, au moment où la Chambre est invitée à se former en comité des subsides, quelque député ministériel soulève une question au sujet de laquelle il existe une sorte d'entente cordiale. Les membres de l'opposition se trouvent ainsi privés de l'avantage de pouvoir exposer leurs griefs.

M. MONK.

L'hon. M. FIELDING : Pour ce qui est de l'arrangement conclu avec un député ministériel, je dois rappeler que l'on voit souvent des députés, oppositionnistes aussi bien que des ministériels, venir demander à un ministre quand la Chambre sera invitée à siéger en comité des subsides, afin de pouvoir se prévaloir de la circonstance pour appeler l'attention sur certaine question en particulier. A cette demande qu'on m'a maintes fois faite, j'ai répondu que tel et tel jour la Chambre serait invitée à se former en comité des subsides, mais que le reste dépendait de la volonté de la Chambre.

INTERPELLATION SUR LE PROJET D'UN CHEMIN DE FER A LA BAIE D'HUDSON.

L'hon. M. FIELDING propose à la Chambre de se former en comité des subsides.

M. W. E. KNOWLES (Assiniboia-ouest) : Monsieur l'Orateur, comme le disait cet après-midi un député de la gauche, le feuilleton de la Chambre porte depuis le commencement de la session un avis de motion inscrit en mon nom et tendant à inviter le Gouvernement à mettre sérieusement à l'étude la question du transport en ce qu'elle se rattache à l'Ouest canadien et surtout à la construction, dans un avenir très prochain, d'une ligne de chemin de fer allant à la baie d'Hudson. C'était mon intention de mettre cette motion à l'étude dès que l'occasion s'en présenterait ; malheureusement, des semaines et des semaines durant j'ai vainement attendu une occasion qui ne s'est pas offerte. Hier, la motion était rayée pour que je pusse me prévaloir du privilège qu'a tout membre de la Chambre d'exposer sa manière de voir sur quelque question de ce genre à l'occasion de la proposition de passer à la discussion des subsides.

La proposition dont je désire saisir la Chambre est celle que mon honorable collègue de Saskatchewan (M. McCraney) appuyait l'année dernière, et je me plais à croire qu'il l'appuiera encore cette année. Il y a un an passé, j'appelais l'attention de la Chambre sur le même problème ; j'avais alors à signaler une situation très grave résultant de l'insuffisance absolue des moyens de transport de l'Ouest. L'année dernière, la Chambre se le rappelle, le mouvement du trafic s'effectuait en des conditions plus difficiles que cette année. Il est vrai, heureusement, que nous n'avons pas eu à souffrir cette année de variations climatiques qui, l'an dernier, avaient créé une situation si grave, mais j'ai le regret de constater aujourd'hui que malgré l'excellence des conditions climatiques et malgré une récolte malheureusement trop peu abondante, le mouvement du trafic s'effectue encore très péniblement.